

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR Lundi 18 décembre 2023 (PV-CX674 - extra) 13h

**Local 1119 pavillon Ringuet** 

#### **Présences**

Professeure Sonia El Euch, vice-présidente aux relations de travail (VPRT) et présidente par intérim

Professeure Mireille Dubé, vice-présidente aux affaires syndicales (VPAS) - via zoom Professeur Marc Beauregard, vice-président aux affaires universitaires (VPAU) - via zoom Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité (VPSC) - via zoom Professeur Jean-Claude Bernatchez, secrétaire

Professeur Pier-Luc Lajoie, trésorier

M<sup>me</sup> Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail (CRT)

M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires (CAU)

Marianne Paul préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire de réunion.

### CX674-18-12-2023-00 Projet d'ordre du jour

- 1. Ouverture de la réunion
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Renouvellement de la convention collective État de la négociation
- 4. Don financier
- 5. Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre
- 6. Date de la prochaine réunion régulière : 11 janvier 2024
- 7. Clôture de la réunion

### CX674-18-12-2023-01 Ouverture de la réunion

Les membres du comité exécutif statuent que l'avis de convocation de cette réunion extraordinaire est légal.

La VPSC préside la réunion (cf. PV-CX673-07-12-2023-01).

Le quorum étant constaté, la présidente de réunion souhaite la bienvenue aux collègues à cette réunion extraordinaire du comité exécutif.

### CX674-18-12-2023-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente de réunion présente l'ordre du jour de cette réunion.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du comité exécutif (CX674 – extra) du 18 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

# CX674-18-12-2023-03 Renouvellement de la convention collective – État de la négociation

La VPRT annonce qu'à la suite d'un blitz de négociations les samedi 16 décembre et dimanche 17 décembre, les parties syndicale et patronale ont convenu d'une entente de principe à 18h25 le dimanche soir.

Au sujet des enjeux normatifs, la VPRT affirme que le Syndicat a obtenu de nombreux gains. Elle présente l'entente aux membres du comité exécutif. Le trésorier fait de même avec les enjeux à incidences monétaires, puis il détaille l'entente concernant le salarial.

Les membres du comité exécutif se disent heureux de l'entente de principe obtenue sans avoir eu recours à un mandat de grève. Cette entente de principe sera présentée aux membres du Syndicat lors d'une assemblée générale extraordinaire.

Le secrétaire se retire de la réunion.

Le CAU rappelle qu'un courriel annonçant la tenue d'une réunion extraordinaire du conseil syndical pour le mardi 19 décembre a été envoyé le 14 décembre dernier. Il précise qu'il ne s'agissait pas d'une convocation officielle. Les membres du comité de négo indiquent qu'à ce moment il et elles étaient dans l'ignorance qu'il y aurait un blitz de négo durant la fin de semaine. Avec le résultat découlant de ce blitz de négo, il a été décidé : 1) d'informer les membres du conseil syndical, le dimanche 17 décembre, qu'il n'y aura pas de réunion extraordinaire du conseil syndical le mardi 19 décembre, et; 2) qu'une assemblée générale extraordinaire serait convoquée pour le mercredi 20 décembre. Les parties syndicale et patronale se sont entendues pour présenter l'entente de principe dans leurs instances respectives avant les vacances pour la période des Fêtes.

Le secrétaire rejoint la réunion.

#### CX674-18-12-2023-04 Don financier

Le secrétaire demande à ce que le Syndicat fasse un don de 10 000 \$ en guise de soutien aux enseignant.es actuellement en grève.

Le trésorier indique qu'en respect de la Règle 2 régissant la gestion des dépenses imprévues au budget seuls le conseil syndical et l'assemblée générale peuvent autoriser un soutien financier de 10 000 \$ et plus.

Le trésorier propose de soumettre une recommandation du comité exécutif à l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre à ce sujet.

Le secrétaire quitte la réunion.

Les membres du comité exécutif se disent favorables à recommander à l'assemblée générale de verser un don de 10 000 \$ aux enseignant.es en grève.

## CX674-18-12-2023-05 Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre

La présidente de réunion indique que les *Statuts* du Syndicat autorisent le comité exécutif à convoquer une assemblée générale extraordinaire.

La présidente de réunion fait la lecture d'un projet de résolution :

CONSIDÉRANT l'entente de principe convenue entre les parties

syndicale et patronale le 17 décembre 2023 dans le cadre de la négociation pour le renouvellement de la

convention collective;

CONSIDÉRANT l'article 6.1 des Statuts sur les responsabilités de

l'assemblée générale du Syndicat ;

CONSIDÉRANT les articles 12.2.1 d. (convocation d'une assemblée

générale extraordinaire), e. (délai de convocation) et

f. (mode de convocation);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de négo ;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de convoquer une assemblée générale extraordinaire le 20 décembre à 13h30 et de proposer ce projet d'ordre du jour :

- 1. Ouverture de l'assemblée
- 2. Vérification du quorum
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Renouvellement de la convention collective
  - 1. Présentation de l'entente de principe
  - 2. Procédure du scrutin
  - 3. Mandat à confier au comité de négociation
- Don financier
- 6. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
- 7. Résultat du scrutin
- 8. Clôture de l'assemblée

### Adoptée à l'unanimité.

La présidente de réunion indique que le secrétaire ne sera pas présent à l'assemblée générale pour assumer la présidence d'assemblée. Elle se propose pour présider l'assemblée générale, si celle-ci accepte. Le VPAU mentionne qu'il est lui aussi disposé à présider l'assemblée au besoin.

### CX674-18-12-2023-06 Date de la prochaine réunion

La présidente de réunion rappelle que le comité exécutif se réunira le jeudi 11 janvier 2024.

CX674-18-12-2023-07	Clôture de la réunion	
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h06.		
•		
Marianne Paul		François Landry
Présidente de la réuni	on	Secrétaire de la réunion